

Paris, le 8 juin 2020

Monsieur le directeur général,

Nous avons pris connaissance du message que vous avez adressé vendredi 5 juin dernier à l'ensemble des agents de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Sur le principe, nous avons appelé de nos vœux, à maintes reprises depuis plusieurs semaines, une communication d'orientations claires à l'ensemble de la structure, ce qui relève sans nul doute de votre responsabilité, et souhaité que cesse la pratique en cours depuis le début de la phase de déconfinement consistant, en apparence tout du moins, à se défaire sur l'appréciation de chacun des encadrants de proximité. Nous en prenons acte.

Sur la méthode, nous ne pouvons que déplorer, à nouveau, le fait que ces orientations aient été définies de manière unilatérale sans concertation aucune avec les organisations syndicales directionnelles et les représentants des personnels élus du comité technique de la DGAFP. Cette situation s'inscrit hélas dans la continuité de l'absence totale de dialogue social de proximité qui caractérise la DGAFP, particulièrement depuis la mi-mars et le début de la crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons encore.

Rappelons que les multiples courriels qui vous ont été adressés durant cette période n'ont reçu aucune réponse de votre part ni même fait l'objet d'un accusé réception. Qu'en cette période exceptionnelle et inédite, des documents officiels structurants tels que le plan de continuation de l'activité de direction et le plan de reprise de l'activité n'aient pas fait l'objet de la moindre concertation avec les représentants du personnel laisse pantois.

Il s'agit d'une situation que nous n'avons eu de cesse de dénoncer, et d'un comportement qui nous semble pour le moins inapproprié au regard d'une part, de la gravité de la situation dans un contexte où l'objet prioritaire de notre action était, et reste aujourd'hui, la préservation de la santé de nos collègues et de celles leurs proches ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail, et d'autre part de la situation inédite d'isolement qui justifiait d'instaurer un cadre propice à la communication.

Sur le fond, contrairement à la plupart des autres directions, les orientations que vous avez définies consistent à organiser un retour imposé sur site des agents de la DGAFP et ce, dès cette semaine. Vous justifiez votre décision par l'annonce faite par le Premier ministre de l'amélioration de la situation sanitaire et l'annonce d'un assouplissement des contraintes qui pèsent sur nos vies personnelles et professionnelles. Ce faisant, vous omettez de prendre en compte la demande réitérée par le Premier ministre, pour cette deuxième phase du déconfinement, de privilégier et de développer le télétravail partout où cela est possible.

Sur ce plan également, il s'agit hélas d'une situation qui ne nous surprend guère. Depuis le début du déconfinement, les consignes données aux encadrants ont eu pour finalité de contourner les instructions claires données par les autorités gouvernementales s'agissant du maintien du télétravail. Cette attitude se situe dans le prolongement, nous semble-t-il, de l'erreur manifeste d'appréciation qui caractérise la manière avec laquelle cette crise sanitaire sans précédent a été appréhendée depuis le départ au sein de notre structure. Rappelons que dès la réunion organisée à notre demande le 13 mars 2020, nous vous avons fait part de notre étonnement devant l'absence de mesures envisagées en vue de protéger nos collègues les plus fragiles et le décalage patent entre vos propos et le discours prononcé la veille par le Président de la République.

En tout état de cause, en ce qui nous concerne, notre ligne de conduite demeure constante : Le respect pur et simple des instructions gouvernementales. Nous vous demandons donc de surseoir à ce retour sur site imposé de manière autoritaire aux agents, qui nous semble prématuré dans l'attente des consignes qui seront données par les autorités gouvernementales pour l'après-22 juin, en vous demandant ainsi de passer outre votre défiance, maintes fois exprimée, à l'égard du télétravail et des télétravailleurs. Le retour massif sur site que vous prenez la responsabilité d'organiser ne nous semble pas compatible avec l'objectif prioritaire de sécurité maximale des agents, tout particulièrement au regard des règles de distanciation sociale dans les locaux et les transports en commun.

Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons sincèrement saluer et souligner l'engagement et la mobilisation de l'ensemble de nos collègues, qui, dans des conditions de travail parfois dégradées, compte tenu en particulier du retard pris au sein de notre direction en matière d'équipements informatiques nomades, ont permis à la DGAFP d'assumer pleinement ses prérogatives.

En réponse de votre part, nos collègues n'ont eu droit qu'à la précipitation avec laquelle vous avez souhaité les « sanctionner » en leur imposant cinq jours de congés obligatoires, alors même que bon nombre d'administrations publiques ont fait le choix de ne pas mettre en œuvre les dispositions contestables et unanimement contestées de cette ordonnance du 15 avril 2020.

Nous avons, en outre, été informés des modalités de mise en œuvre des dispositions du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle, que vous avez définies en ce qui concerne la DGAFP. Ces modalités se caractérisent par une opacité s'agissant des critères objectifs permettant de désigner les agents concernés et surtout par une approche on ne peut plus restrictive puisqu'à peine plus de 10 % de nos collègues seront bénéficiaires de ce dispositif. Il s'agit, comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'écrire, d'un contresens managérial majeur lourd de conséquences.

Nous faisons avec dépit le constat que ces décisions traduisent un manque de reconnaissance, voire une forme de mépris, à l'égard vos collaborateurs et des représentants des personnels élus du comité technique de la DGAFP .

Permettez-nous à notre tour de partager avec vous une conviction : Il ne peut y avoir de DGAFP forte reposant sur un collectif engagé sans respect et considération pour l'ensemble de vos collaborateurs. A défaut, votre propos ne représente qu'une posture.

Veillez, agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les sections CFDT, FO et CGT de la DGAFP

Les représentants des personnels élus au comité technique de la DGAFP

Martine LEPRAT et Natanaël BILLAT (CFDT)

Guy DOSSOU-YOVO et Isabelle BOUTRIN (FO)

Bruno PASQUET (CGT)

CPI : Fédérations syndicales Finances CFDT, FO et CGT.